



MISE A JOUR DES NOUVELLES INTERDICTIONS ET RETRAITS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Réexamen communautaire des substances actives

L'ensemble des « anciennes » substances actives autorisées sur le marché européen avant juillet 1993 (entrée en vigueur effective de la directive 91/414/CEE), fait l'objet d'un réexamen par les autorités européennes selon les mêmes critères que ceux utilisés pour l'évaluation des « nouvelles » substances actives. A l'issue de ce réexamen chaque ancienne substance active est, soit inscrite à l'Annexe I de la directive 91/414/CEE, soit « non inscrite ».

Dans le premier cas, c'est-à-dire si les conclusions de l'évaluation menée au niveau communautaire le permettent, les autorités des différents États membres de l'Union Européenne doivent réexaminer les autorisations existantes et autoriser la mise sur le marché dans leur pays de produits phytopharmaceutiques contenant ces molécules.

Dans le second cas, c'est-à-dire en cas de « non inscription », tous les pays membres de l'Union sont dans l'obligation de retirer du marché l'ensemble des produits qui contiennent cette substance active.

En moyenne, il s'écoule fréquemment près de dix-huit mois entre la date de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne et la date maximale d'utilisation par les agriculteurs sur le territoire national.

Situation actuelle

Sur les 984 molécules concernées, seules 566 ont fait l'objet d'une demande d'inscription par les firmes phytosanitaires concernées. En l'état actuel, les décisions européennes se décomposent en 186 non-inscriptions, 90 inscriptions et 290 molécules en attente de décision.

Ce réexamen communautaire des substances actives des produits phytosanitaires a récemment amené le retrait du marché de nombreuses molécules.

D'autre part la période complémentaire d'emploi accordée pour les produits à base de certaines substances actives retirées arrive à échéance.

La Bretagne est fortement concernée

Compte tenu des usages visés par ces retraits, les activités agricoles (cultures légumières, grandes cultures) et non agricoles bretonnes sont concernées. Ainsi, **le retrait du diuron intéresse plus particulièrement les collectivités.**

Vous trouverez, en page 2, les dates limites de vente et d'utilisation pour ces substances actives.

Le respect des dates limites de vente et d'utilisation fait l'objet d'une attention systématique lors des contrôles conditionnalités des aides PAC, contrôles distributeurs, contrôles des services techniques des collectivités et contrôles des résidus de produits phytosanitaires.

Compte tenu de cette évolution réglementaire, Il est fortement conseillé de réaliser régulièrement un état de votre stock de produits phytosanitaires pour connaître les produits interdits. Vous pouvez pour cela consulter le site internet e-phy à l'adresse suivante : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>



Catalogue en ligne
des produits
phytopharmaceutiques

Voir le
bulletin n° 38
sur la collecte
des produits
interdits du 4
et 5 décembre
2007

**Point de
contact :**

**DRAF SRPV
Bretagne**

Tél : 02 99 87 45 87

Molécules phytosanitaires en cours d'interdiction

SUBSTANCE ACTIVE	Publication JOCE	Publication JORF	DATE LIMITE D'ECOULEMENTS DES STOCKS	
			A la distribution	A l'utilisation
8-HYDROXYQUINOLEINE	2006/797/CE	21 février 2007	30 octobre 2007	30 juin 2008
TETRATHIOCARBONATE DE SODIUM	2006/797/CE	21 février 2007	30 octobre 2007	30 juin 2008
HEXAICONAZOLE	2006/797/CE	21 février 2007	30 octobre 2007	30 juin 2008
AMMONIUM SULPHAMATE	2006/797/CE	21 février 2007	30 octobre 2007	30 juin 2008
ACIDE CHLORO-4-PHENOXYACETIQUE [4-CPA]	2076/2002	31 août 2007	30 juin 2007	31 décembre 2007
ALACHLORE	2006/966/CE	9 juin 2007	31 décembre 2007	18 juin 2008
ALDICARBE	2003/199/CE	31 août 2007	30 avril 2007 betterave 31 octobre 2007 vigne	31 décembre 2007
AZINPHOS METHYL	1335/2005	24 mars 2007	31 juillet 2007	31 décembre 2007
BENFURACARBE	publication en attente			
BROMACILE	2076/2002	31 août 2007	30 juin 2007	31 décembre 2007
CADUSAFOS	2007/428/CE	4 septembre 2007	30 mai 2008	15 décembre 2008
CARBARYL	2007/355/CE	4 septembre 2007	30 mai 2008	20 novembre 2008
CARBOFURAN	2007/416/CE	4 septembre 2007	31 août 2008	13 décembre 2008
CARBOSULFAN	2007/415/CE	4 septembre 2007	30 mai 2008	13 décembre 2008
CHLORFENVINPHOS	2076/2002	31 août 2007	31 août 2007	31 décembre 2007
CHLORURE D'ALKYL DIMETHYL BENZYL AMMONIUM	2004/129/CE	31 août 2007	30 juin 2007	31 décembre 2007
DIAZINON	2007/393/CE	4 septembre 2007	30 mai 2008	1 ^{er} décembre 2008
DICHLOROPHENE	2005/303/CE	4 mai 2006	30 octobre 2006	30 septembre 2007
DICHLORVOS	2007/387/CE	4 septembre 2007	30 mai 2008	1 ^{er} décembre 2008
DIETHION	2076/2002	31 août 2007	30 juin 2007	31 décembre 2007
DIHYDROGENOPHOSPHATE DE MONOCARBAMIDE	2007/553/CE	publication en attente		
DIMETHENAMIDE	2006/1009/CE	9 Juin 2007	31 mars 2008	22 Juin 2008
DIMETHIPIN	2007/553/CE	publication en attente		
DIURON	2007/417/CE	4 septembre 2007	30 mai 2008	13 décembre 2008
FENITHROTHION	2007/379/CE	4 septembre 2007	30 mai 2008	20 novembre 2008
FOMESAFEN	2076/2002	31 août 2007	31 août 2007	31 décembre 2007
HALOXYFOP-R	2007/437/CE	4 septembre 2007	30 mai 2008	15 décembre 2008
HEXAZINONE	2076/2002	31 août 2007	30 juin 2007	31 décembre 2007
IMAZAMETHABENZ (SAUF BLE : USAGE INTERDIT)	2005/303/CE	4 mai 2006	30 juin 2007	31 décembre 2007
MALATHION	2007/389/CE	4 septembre 2007	30 mai 2008	1 ^{er} décembre 2008
METABENZTHIAZURON (POUR CULTURES PORTE-GRAINES MINEURES)	2006/302/CE	10 octobre 2006	30 juin 2009	31 décembre 2009
METHIDATHION	2004/129/CE	31 août 2007	30 juin 2007	31 décembre 2007
METOBROMURON	2076/2002	31 août 2007	30 juin 2007	31 décembre 2007
METOXURON	2076/2002	31 août 2007	31 août 2007	31 décembre 2007
NAPTALAME	2076/2002	31 août 2007	30 juin 2007	31 décembre 2007
OXYDEMETHON METHYL	2007/392/CE	4 septembre 2007	30 mai 2008	20 novembre 2008
PHOSALONE	2006/1010/CE	9 Juin 2007	31 mars 2008	22 Juin 2008
PRETILACHLORE	2004/129/CE	31 août 2007	30 juin 2007	31 décembre 2007
PROMETHRYNE	2076/2002	31 août 2007	31 août 2007	31 décembre 2007
SULFAMATE D'AMMONIUM HEXAICONAZOLE	2006/797/CE	21 février 2007	30 octobre 2007	15 mai 2008
TERBACILE	2076/2002	31 août 2007	30 juin 2007	31 décembre 2007
THIODICARBE	2007/366/CE	4 septembre 2007	30 mai 2008	20 novembre 2008
TRICHLORFON	2007/356/CE	4 septembre 2007	30 mai 2008	20 novembre 2008
TRIFLURALINE	publication en attente			
VINCLOZOLINE	1335/2005	24 mars 2007	30 juin 2007	31 décembre 2007

Principales molécules à usages agricoles utilisées en Bretagne

Principale molécule à usage non agricole utilisée en Bretagne